



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 29 janvier 2013

Présidence: Florence Fries

Ouverture: 20h00

Appel: 42 membres présents, 13 membres excusés

Le quorum est atteint: 76%

Excusés
Olivier Barras
Pierre-François Charmillot
José Dos Santos
Florence Dos Santos
Isabelle Guisan
Christian Hay
Jamal Laksiri
Carmelo Nicolo
Philippe Rosset
Francine Truc-Brenneisen
Konstantin Turnau
Dominique Vanthier
Pascale Vollenweider

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2012.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité.
4. Dépôt du préavis municipal N° 37 – Crédit d'étude pour l'avant-projet du nouveau passage inférieur piétons et deux-roues non motorisés à la gare CFF – Nomination d'une commission ad hoc.
5. Dépôt du préavis municipal N° 38 – Demande de crédit pour la réalisation du giratoire du Creux-du-Mas – Nomination d'une commission ad hoc.
6. Dépôt du préavis municipal N° 39 – Demande de crédit pour le remplacement des infrastructures et l'aménagement des surfaces de la Grand Rue, de l'avenue Châtelain et du bas de l'avenue de la Gare ainsi que pour le parking provisoire – Nomination d'une commission ad hoc.
7. Dépôt du préavis municipal N° 40 – Financement d'achat d'actions de TRIDEL SA par la SADEC – Traité par la Cofin.
8. Préavis municipal N° 31 – Jetons de présence et indemnités du Conseil communal de 2012 à 2016 – Rapport de la COFIN et prise de décision.
9. Réponse à la motion Serge Martin du 26.04.2003 pour une sécurisation de la route de Gilly.
10. Réponse à l'interpellation Pascale Vollenweider du 28.01.2006 pour la sécurisation de la route de l'Hôpital.
11. Postulat Hochstrasser 1.
12. Postulat Hochstrasser 2.
13. Divers et propositions individuelles.



La présidente ouvre la séance en annonçant l'ajout en points 11 et 12 des postulats Hochstrasser, modification acceptée par le Conseil à la majorité.

1. Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2012.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité tel que présenté, avec en complément le détail des heures d'ouverture de la bibliothèque.

2. Communications de la Présidente.

La Présidente, suite à ses vœux 2013, annonce une nouvelle année chargée en préavis et en débats qu'elle espère fructueux. En complément au courrier reçu de «Nyon Région», elle confirme que la date de la présentation du programme des investissements régionaux concernant les conseillers est fixée au 6 février à Mont-sur-Rolle.

3. Communications de la Municipalité.

M. Echenard, à propos de la route de Gilly/Green Bus précise qu'une séance d'information a été conduite avec les pétitionnaires et qu'une séance se tiendra prochainement avec Car postal. Il aura certainement de nouvelles informations à dispenser lors du prochain conseil.

Mme Rea demande ce qu'il en est de la Débridée.

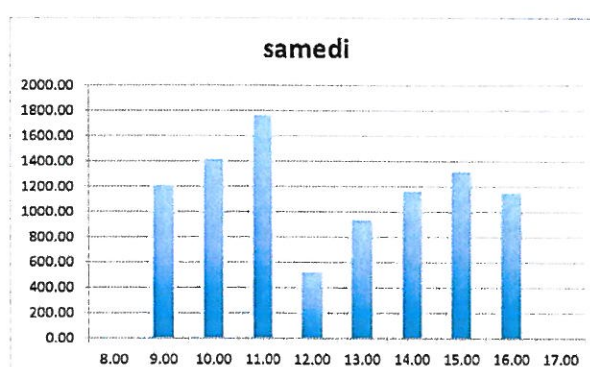
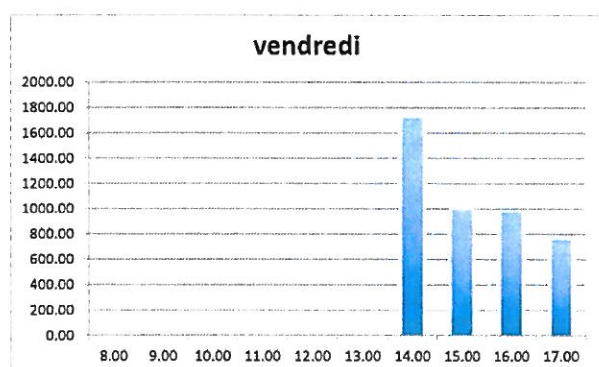
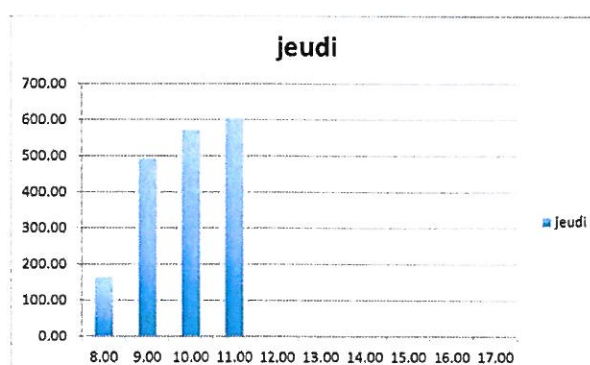
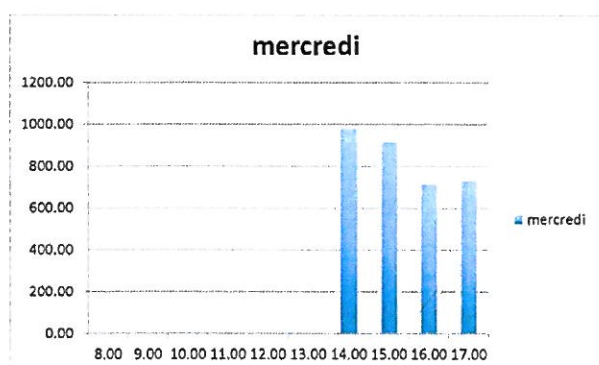
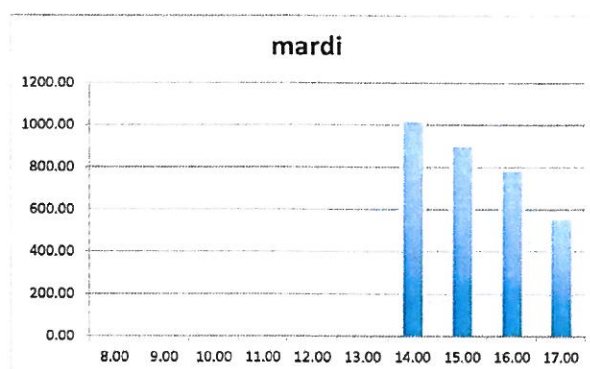
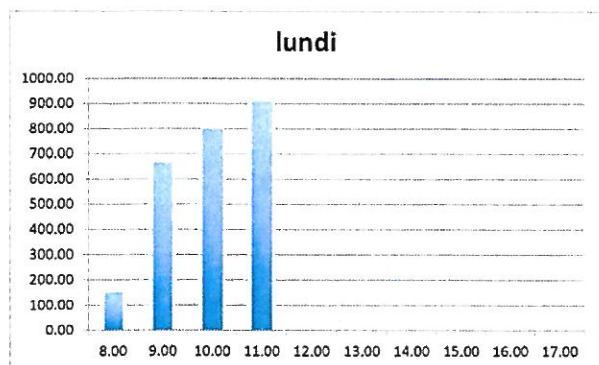
Mme Byrne Garelli répond qu'elle est fermée après que plusieurs locataires ont posé des problèmes de nuisances nocturnes, de non paiement de loyers, de non maîtrise de la sécurité publique et de faillite. Actuellement ces locaux ne sont ni salubres ni habitables et la sécurité ne peut être garantie au niveau des normes incendie et électrique. La Municipalité a reçu 4 offres spontanées de repreneurs, mais une annonce paraîtra tout de même prochainement dans la presse afin de diffuser un appel d'offres plus large. Les critères sont: une activité lucrative avec garantie de loyer pour une activité diurne et nocturne jusqu'à 24 heures au maximum. L'objectif de la Municipalité est d'établir un cahier des charges des travaux, travaux qui seront remboursés par les loyers définis par cet amortissement; mais pour l'instant, sans locataire solvable, rien n'est entrepris.

M. Hochstrasser aimerait savoir comment se déroule l'introduction de la taxe au sac à la déchetterie car l'écho qu'il a entendu de la part des rollois est que cette dernière est difficile d'accès, de nombreux moments d'attente étant monnaie courante.

M. Echenard explique que lors du premier ramassage de l'année, 70 sacs non conformes ont été recensés, puis lors du deuxième ramassage environ le même nombre pour lequel une cinquantaine d'adresses ont été trouvées. Dans un premier temps seuls des avertissements ont été signifiés mais 18 amendes ont été envoyées depuis. Un point important à noter est la réduction de 2/3 des déchets, de même que dans les communes environnantes. Ce taux remontera probablement à 50% mais ceci incite à développer les écopoints dans les quartiers; un point presse à mi-février sera tenu à ce propos. Pour information, il présente les schémas de fréquentation ci-dessous

DECHETTERIE DE ROLLE

du Mai à novembre (y.c.)							
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	
8.00	154.00	0.00	0.00	165.00	0.00	0.00	
9.00	669.00	0.00	0.00	492.00	0.00	1214.00	
10.00	802.00	0.00	0.00	571.00	0.00	1423.00	
11.00	912.00	0.00	0.00	604.00	0.00	1771.00	
12.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	532.00	
13.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	934.00	
14.00	0.00	1018.00	983.00	0.00	1728.00	1165.00	
15.00	0.00	900.00	918.00	0.00	993.00	1316.00	
16.00	0.00	787.00	715.00	0.00	987.00	1156.00	
17.00	0.00	557.00	734.00	0.00	762.00	0.00	
	2'537	3'262	3'350	1'832	4'470	9'511	
	10.16%	13.07%	13.42%	7.34%	17.91%	38.10%	
							Total
							24'962
							100%



M. Peter, en tant que fidèle client de la déchetterie s'est renseigné au sujet du nombre de cartes vendues et depuis le 20 décembre 2012 elles sont au nombre de 55.

M. Roland veut savoir si la Municipalité est prête à revoir les horaires d'ouverture de la déchetterie pour y éviter l'attente.

M. Echenard réplique que l'ouverture du mercredi soir jusqu'à 19 heures est testée en ce moment, ouverture qui pourra même être élargie jusqu'à 20 heures. Ces ouvertures supplémentaires seront à discuter avec la commission de gestion car elles sous-entendent des coûts supplémentaires de personnel et de surveillance. Ce sujet est donc à l'étude.

Mme Rea demande si le subventionnement communal annuel de l'abonnement Mobilis 1 zone (-50%) est également valable pour les abonnements au mois.

M. Echenard explique que ce subventionnement ne concerne que les abonnements annuels 1 zone.



4. Dépôt du préavis municipal N° 37 – Crédit d'étude pour l'avant-projet du nouveau passage inférieur piétons et deux-roues non motorisés à la gare CFF – Nomination d'une commission ad hoc.

M. Lecoultre, président; M. Bédert, rapporteur; Mme Thentz et MM. Beck, Damond Micello, Walter, membres. La nomination de cette commission est adoptée à l'unanimité.

5. Dépôt du préavis municipal N° 38 – Demande de crédit pour la réalisation du giratoire du Creux-du-Mas – Nomination d'une commission ad hoc.

M. Maeder, président; M. Schatzmann, rapporteur; Mmes Bermejo-Dubois, Schmutz et MM. Gigon, Rosset, Théodore, membres. La nomination de cette commission est adoptée à l'unanimité.

6. Dépôt du préavis municipal N° 39 – Demande de crédit pour le remplacement des infrastructures et l'aménagement des surfaces de la Grand Rue, de l'avenue Châtelain et du bas de l'avenue de la Gare ainsi que pour le parking provisoire – Nomination d'une commission ad hoc.

M. Bédert, président; M. Hay, rapporteur; MM. Ansermoz, Bréchon, Mivelaz, Schmutz, Nicolo, membres. La nomination de cette commission est adoptée à l'unanimité.

7. Dépôt du préavis municipal N° 40 – Financement d'achat d'actions de TRIDEL SA par la SADEC.

Ce préavis sera traité par la Cofin.

8. Préavis municipal N° 31 – Jetons de présence et indemnités du Conseil communal de 2012 à 2016 – Rapport de la COFIN et prise de décision.

M. Théodore, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis puis la présidente ouvre la discussion sur le fond

M. Paley signale qu'en tant que membre de la Cofin, il s'est abstenu de voter les conclusions du rapport car il ne comprend pas pourquoi les conseillers peuvent voter sur le sujet de leurs propres indemnités; celles-ci devraient être votées en fin de législature.

M. Walter lui répond que ce préavis a été déposé à la fin de la législature précédente conjointement à la proposition de jetons de présence de la Municipalité, et qu'il a été retiré à cause des discussions à propos des jetons de présences, pour ne réapparaître qu'à présent.

M. Bréchon aimerait savoir, puisque la commission s'est interrogée quant à la situation dans d'autres communes, si quelques exemples peuvent être fournis.

M. Théodore indique qu'à Gland et à Nyon les tarifs sont supérieurs à ceux de Rolle, mais la comparaison n'est guère possible à cause des différences de charge de travail, de taille des Conseils et des villes, et des barèmes (à Gland les calculations se font sur un tarif horaire). Il précise en outre que le préavis voté lors de la précédente législature était valable jusqu'à la fin de la dernière législature. Il faut donc formellement voter le nouveau préavis ou l'amender.

Le vote qui s'ensuit montre que le préavis est accepté à la majorité.



Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 31 de la Municipalité du 20 septembre 2012,
- Entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'adopter les jetons de présence et indemnités du Conseil communal, valables du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2016.

Le **Préavis N° 31** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 29 janvier 2013

9. Réponse à la motion Serge Martin du 26.04.2003 pour une sécurisation de la route de Gilly.

M. Schatzmann réagit à la réponse de la Municipalité; à propos de la vitesse des véhicules à la route de Gilly, il estime que ceux qui la respectent font plutôt partie des exceptions et relève que le signal-test a été placé dans le virage. Par ailleurs il estime que la mention sur Rodéo II est caduque, ce dernier étant pour l'instant bloqué. A propos du trafic des poids lourds, il aimerait savoir quelle sera la déviation lors des travaux de la Grand Rue car lors d'un croisement avec le Green Bus avec une voiture, la voiture doit s'arrêter; qu'en sera-t-il lors de croisements entre camions et Green Bus? Il aimerait à présent savoir précisément quelles seront les mesures prises pour détourner ce trafic durant les futurs travaux. Enfin, il trouve cette réponse insatisfaisante car réalisation de Rodéo II ou pas, la question de la sécurisation de la route de Gilly n'est en rien résolue par la présente réponse. Il estime en outre que 10 ans d'attente pour une telle réponse est discutable et il ne peut par conséquent pas l'accepter.

Mme Tecon prend la parole pour signifier que c'est la réalité qui fait mal et que de mettre en doute les contrôles effectués par le voyer et le responsable des routes du canton est une question personnelle, mais la Municipalité doit pouvoir se reposer sur leur expertise. Sur place, ils ont fait différents constats tels celui de dire que cette route aujourd'hui n'est pas dangereuse car elle donne une impression d'insécurité par des arbres et des haies, impression qui pousse certains automobilistes à ralentir. La réalité est celle qui a été décrite dans le préavis et pour démarrer les travaux de la Grand Rue dans de bonnes conditions, tout un programme a été échaudé. A noter que l'objet de la motion n'est pas la route de Gilly mais sa sécurisation qui dépend de Rodéo II car s'il aboutit, cette route deviendra une desserte de quartier, et sinon il faudra bien trouver un itinéraire de déviation. Donc en l'état il est impensable de placer des obstacles ou des ralentisseurs, ce qui ne serait d'ailleurs pas accepté par le canton. La réflexion sera difficile et la réponse donnée à la motion est telle qu'elle est aujourd'hui car rien d'autre ne peut être proposé.

M. Bréchon lit un extrait de la première réponse de la Municipalité refusée par le Conseil : «La classification de la route de Gilly et donc ses aménagements et sécurisation dépend de la réalisation ou non de Rodéo II. En cas d'exécution il est envisageable d'y implanter une zone 30 km/h puisqu'il s'agirait d'une route de desserte de quartiers résidentiels, et si ce n'était pas le cas des travaux importants seraient menés pour solidifier la base et ainsi permettre le trafic de camions et de bus qui emprunteraient cet itinéraire. Dans les deux cas, une étude devra être menée». Il constate donc aujourd'hui avec la seconde réponse que non seulement les études ont été abandonnées et que la seule réponse apportée aux conseillers qui ont voté la prise en considération de cette motion en 2003,



est que rien n'est fait pour les piétons et que le trafic augmentera durant les travaux. Il ne peut se satisfaire de cette réponse et votera contre.

M. Goël estime que les conseillers jouent sur les mots et rappelle que la situation actuelle est dirigée par les travaux de la Grand Rue prévus au début 2013, travaux qui se feront sans la desserte de Rodéo II. Il remet en cause le fait que la route de Gilly soit une route de quartier car elle a toujours été une route de circulation menant à Gilly et à la route de l'Etraz et même sans travaux, au vu du développement de la population à Rolle et alentours, la circulation y augmente. L'objectif des Municipalités successives a été de faire de Rodéo la route de desserte de façon à dévier la circulation, mais cela n'est pas possible. En fonction des entreprises ou consortiums choisis pour les travaux de la Grand Rue, une planification des travaux sera établie en essayant de gérer et de fluidifier la circulation au mieux. Toute une voie va monter la route de Gilly, mais par étapes et ce sera organisé pour générer le moins de nuisances possibles pour les habitants de la route de Gilly, mais également pour ceux de la Grand Rue car ils subiront les travaux durant une année et demi. La route de Gilly est le même cas de figure que la route de l'Hôpital qui sont des voies d'accès qui desservent des quartiers qui se développent, sans que des mesures telles que des trottoirs aient été prises par anticipation. La réponse de la Municipalité ne convainc pas mais la situation ne changera pas!

M. Schatzmann précise qu'il n'a à aucun moment remis en question les travaux de la Grand Rue ni l'utilisation de la route de Gilly en tant que route de contournement. Il s'agit de sa dangerosité et du risque d'y faire passer le trafic poids lourd, et surtout que cette sécurisation ne soit pas enterrée en oubliant que par la suite des aménagements devront être entrepris.

Mme Ehrwein Nihan appuie l'intervention de M. Schatzmann car lorsqu'elle circule à la route de Gilly elle doit s'arrêter lorsqu'elle croise le Green Bus, et si elle est à pied elle doit descendre du trottoir lorsqu'elle croise une poussette. Avec le futur accroissement de la circulation, la situation sera vraiment problématique. Elle attend de savoir quelles seront les mesures concrètes prises durant les travaux pour assurer la sécurité (feux ou passages en alternance). Pour l'instant ne voyant rien venir, cette situation l'inquiète.

Mme Tecon recadre le débat sur la motion et rappelle que les explications fournies par le voyer et le responsable des routes du canton mentionnent qu'à ce jour il n'y a pas réellement de problème de sécurité. Même si leurs réponses ne sont pas acceptables en l'état, car il faut augmenter le niveau de sécurité à la route de Gilly et ralentir le trafic, on lui répond qu'on ne peut rien entreprendre aujourd'hui car il faut attendre la suite pour savoir quelle sera l'organisation future. Les mesures seront prises lorsque les données seront plus complètes.

M. Bréchon partage la dernière conclusion de Mme Tecon car la motion votée en 2003 peut encore attendre un peu. Il faut prendre acte car on n'a pas le choix de faire autrement que de dévier une voie de circulation sur la route de Gilly lors des travaux de la Grand Rue. Réfléchissons jusqu'au jour où la variante desserte de quartier ou Rodéo bis et les études citées dans la première réponse de la Municipalité pourront être faites.

M. Schatzmann signale que M. Martin dans sa motion parlait déjà de Rodéo et de l'utilisation de la route de Gilly comme route de desserte pour le trafic durant les travaux. Cette motion est donc bel et bien d'actualité et il partage le point de vue de M. Bréchon pour sa mise en attente.

La Présidente passe au vote sur le fond et le résultat est que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

10. Réponse à l'interpellation Pascale Vollenweider du 28.01.2006 pour la sécurisation de la route de l'Hôpital.

M. Paley a constaté que les piquets posés ralentissent bien la circulation à la montée, mais pas à la descente et il estime qu'une chicane pourrait être posée dans le sens de la descente.

Mme Choulât Pugnale estime pour sa part que cette route est à présent très bien sécurisée.



La Présidente passe au vote sur le fond et le résultat est que la réponse de la Municipalité est acceptée à une large majorité.

11. Postulat No 1, Hochstrasser.

M. Hochstrasser a déposé un postulat destiné à limiter les commerces de galeries d'art et d'antiquités à la Grand Rue. Il souhaite qu'un organe de contrôle analyse toutes les nouvelles demandes d'ouverture de nouveaux commerces et donne ainsi son approbation à de futurs commerces rollois qui soient autres que galeries d'art, antiquaires, etc. Il s'agit de maintenir la diversité des commerces existants dans la Grand Rue et de continuer à encourager les habitants rollois à venir faire leurs achats dans leur ville. Il faut que cette rue soit vivante au niveau commercial et que la commune soutienne ses commerçants sinon la rue deviendra sinistrée, ce sera la mort des commerçants existants. Surtout, avec l'arrivée des travaux de la Grand Rue, il est urgent de faire cesser cette prolifération de galeries d'art et d'antiquaires qui n'offrent vraiment pas grand-chose aux rollois.

M. Veyrassat propose que dans cette perspective on limite également le nombre de coiffeurs, et rappelle que la constitution garantit la liberté de commerce et d'industrie.

M. Schmutz est choqué de cette proposition car les galeries d'art sont des lieux d'ouverture et cette mesure est contre productive.

M. Hochstrasser a mené une petite enquête auprès des habitants de la commune et c'est en leur nom qu'il parle car si l'on continue ainsi ce sera la mort des commerces, c'est une réalité. Bientôt la diversité des commerces de la Grand Rue ne sera plus attractive.

Mme Ehrwein Nihan ne soutient pas le postulat car il est formulé de manière négative, mais souligne son point positif qui est de savoir comment on peut favoriser une certaine diversité des commerces afin qu'une réflexion soit menée sur ce thème au Conseil et à la Municipalité. Tout en refusant ce postulat, il faudrait maintenir cet élément-là pour qu'il débouche sur une concrétisation.

M. Micello, en tant que fils d'antiquaire rollois, explique que son père a tenté en vain durant deux ans de remettre son commerce et le constat est que le marché de l'antiquité est en crise. Il explique également que la prolifération de commerces d'antiquités est partiellement due au fait que le Château d'Allaman (qui abritait nombre de commerces d'antiquités) a fermé ses portes il y a quelques années, et que les antiquaires ont pu louer des surfaces à Rolle où des locaux étaient à louer; ils ont alors fait vivre le commerce à la Grand Rue à leur tour. La liberté de commerce existe et il faut la respecter.

M. Goël souligne le fait qu'à Rolle on a besoin de commerces et se souvient de toute la variété qui y régnait il y a quelques dizaines d'années; mais depuis les supermarchés se sont installés et les habitants se déplacent en voiture pour effectuer leurs achats. Il précise que la commune ne peut rien faire à moins qu'elle ne soit propriétaire des surfaces. La Municipalité ne peut s'immiscer dans des affaires privées mais si l'opportunité d'agir concrètement se présente, cela sera fait avec plaisir.

La présidente clôt la discussion et le vote sur la prise en considération de ce postulat montre que celui-ci est refusé à une large majorité (5 voix pour).

12. Postulat No 2, Hochstrasser.

M. Hochstrasser a déposé un postulat demandant la mise en place de containers dans tous les quartiers de Rolle pour le compost. Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe au sac, il y a une forte augmentation de l'affluence à la déchetterie. Les rollois ont besoin de containers à compost dans certains quartiers de la ville; dans le quartier Auguste-Matringe il existe 5 containers à poubelle! Vu que maintenant les locataires consommeront moins de sacs de poubelles, est-ce vraiment nécessaire de garder 5 containers alors qu'on pourrait aisément en utiliser 1 pour les déchets de compost pour ce quartier?



M. Théodore retrouve dans ce postulat une intervention qu'il a faite il y a quelques temps, intervention dans laquelle il demandait de quelle façon les écopoints allaient évoluer en ville de Rolle et si des bennes à verre, plastique, papier pouvaient être à disposition dans les quartiers. Il va donc appuyer ce postulat.

M. Echenard annonce qu'un préavis sera déposé durant le premier semestre 2013 à propos des écopoints et que diverses solutions seront donc proposées, sachant qu'elles auront un coût. Il rappelle qu'une benne pour le plastique à la déchetterie coûte «une fortune» aux rollois et qu'elle est financée par la taxe forfaitaire. Vu son prix il doute que des bennes réparties dans les quartiers soient acceptées par le Conseil. Il rappelle que le PET se dépose dans les commerces et des écopoints mobiles, à déplacer lors de manifestations, peuvent être envisagés. Quant aux bennes à compost elles seront réservées à ceux qui veulent jouer le jeu du compost pour éviter les abus, et l'ouverture se fera seulement lors d'une identification reconnue par carte d'accès. Pour l'instant il faut laisser travailler les services techniques qui sont très sollicités. Si tout va bien, sans oppositions aux écopoints proposés lors de la mise à l'enquête, d'ici à la fin de l'année ceux-ci devraient être en place.

M. Hochstrasser pense que le minimum, au vu de la taxe au sac et de la taxe forfaitaire, est de mettre des composts à disposition pour les habitants rollois qui se donnent la peine de trier.

La présidente clôt la discussion et le vote sur la prise en considération de ce postulat montre que celui-ci est refusé à une large majorité (10 voix pour).

13. Propositions individuelles et divers.

M. Paley, en tant que commissaire à la Cofin, soumet une présentation chiffrée sur la capacité financière de la commune à réaliser les investissements votés depuis une année et demi, car il est abasourdi par les montants à traiter et par le manque de planification. Il se demande si la commune a les capacités financières pour réaliser ses investissements. Il estime que les critères d'appréciation de la capacité financière sont les suivants:

- Plafond d'endettement – Fixé à 60 mios en début de législature
- Quotité d'endettement brute – Dettes / revenus
- Marge d'autofinancement – Cash généré pour rembourser les dettes

Planification financière 2013-2016 – (aide à la décision et au contrôle)

Budget 2013	CHF	Commentaires	
Dettes nettes 2012	9'140'000	Dettes fin 2012 - remboursements	
+ Investissements 2012-2016	78'686'212	Cumul tableau budget 2013	
- Marge d'autofinancement	-4'239'960	1'059'990 x 4, trop faible !	2)
= Dettes fin 2016	83'586'252	> plafond 60 mios	1)
Total revenus (4)	43'922'140	budget 2013	
- Prélèvements s/fonds (48)	-906'730	budget 2013	
- Imputations internes (49)	-60'000	budget 2013	
Revenus financiers	42'955'410	budget 2013	
Quotité de dette brute	195%	Mauvais à la limite du critique	3)



Que faire?

- Mettre des priorités : –Repousser –Ne pas faire –Faire autrement.
- Vendre du patrimoine?
- Augmenter les impôts?

En conséquence il dépose une motion auprès de la Municipalité:

«Présenter une planification financière mise à jour au Conseil pour la période de la législature au minimum ou à 5 ans, qui respecte le plafond d'endettement et/ou qui rassure le Conseil quant à la capacité financière de Rolle de financer les projets d'investissement prévus»

Délai: prochain conseil ou avant toute décision d'investissement dépassant CHF 1 mio.

M. Goël est surpris de cette intervention de la part d'un membre de la Cofin. N'ayant pas eu connaissance de cette motion ni de ses chiffres, il n'a pas pu préparer de réponse chiffrée mais à propos des 83 mios d'investissement il existe un tableau récapitulatif, et ces 83 mios ne seront pas atteints car le plafond d'endettement est fixé à 60 mios. Un certain nombre de projets ne se feront donc pas ou seront reportés, mais au vu des projections sur le nombre d'habitants d'ici trois à quatre ans (environ un millier supplémentaire), des revenus et des investissements en plus seront générés; cela sera contrôlé sur la base d'un suivi régulier. Certains investissements concernent des rénovations de bâtiments et d'appartements dont les loyers rapportent du 5% et sont donc des investissements qui s'amortissent. La Grand Rue ne s'amortira pas, à moins d'un péage... mais ces travaux sont prévus depuis longtemps. Pour les investissements scolaires on assume un taux de 40% sur les montants engagés. Si plusieurs millions sont investis dans les travaux de rénovation du port, ceux-ci seront rentabilisés par le prix des places supplémentaires dévolues à la location. Tous les investissements ne se font pas à fond perdu. Il rappelle que les commissaires de la Cofin ont tout loisir de poser des questions sur tous sujets lors des rencontres de travail avec le syndic et qu'il s'agit d'une collaboration. La journée continue pour les écoliers et les crèches garderies vont générer des investissements incompressibles et le syndic est partisan de discuter avec l'Etat qui s'est déchargé sur les communes pour les routes, les bâtiments scolaires, la gendarmerie... Est-ce que l'argent est gaspillé, peut-on faire des économies, cela est possible mais dans une mesure très restreinte. Il réaffirme que la Municipalité est très attentive aux dépenses et investissements et que la Cofin en tant que commission permanente a le droit de consulter tous les comptes et de poser toutes les questions utiles à son fonctionnement.

M. Bréchon remercie M. Paley pour son travail documenté mais déplore que cette motion ne parvienne que le soir-même aux conseillers. Il souhaite que les conseillers qui déposent postulats et motions le fassent en passant au préalable par le bureau du Conseil. Cela permet aux groupes d'en discuter en séance de préparation et au Municipal concerné de se préparer. Il demande en outre au syndic de reprendre ces chiffres pour le prochain conseil afin de les commenter et de rassurer les conseillers.

M. Paley confirme que ce qu'il demande est que les chiffres soient mis à jour afin que les conseillers soient rassurés, ceci est le but de sa motion. Il ne s'agit pas d'embêter la Municipalité mais il veut pouvoir bénéficier d'une vision claire permettant de ne pas dépasser le plafond d'endettement.

M. Théodore, en tant que membre de la Cofin, confirme que cela fait plusieurs années que cette commission demande une planification financière qui intègre les priorités, car ces priorités ne font pas encore partie de la planification financière existante.

Mme Schmutz pense que M. Paley n'a pas encore compris le fonctionnement des investissements car il en cumule le total en omettant de déduire les amortissements réalisés et en ne réalisant pas que chaque investissement ne nécessite pas forcément un endettement auprès des banques; il ne s'agit pas que de totaliser des chiffres, il y a d'autres calculations à opérer en parallèle. Il faut savoir calculer.



Mme Bermejo aimerait avoir une vision claire des investissements pour savoir où on va et cette intervention renforce celle qu'elle a déjà faite lors du précédent conseil.

M. Veyrassat demande, comme M. Bréchon, que de telles motions soient présentées avant le Conseil car il n'est pas acceptable que le soir-même une motion fasse partie des «divers et propositions individuelles».

M. Peter, en tant que membre de la Cofin, trouve déplorable que l'un de ses membres affiche son appréciation personnelle en prouvant ainsi son manque de confiance envers la commission.

La présidente recadre le débat et invite les conseillers à faire preuve de bienséance en lui transmettant motions et postulats avant le jour même de la séance.

Mme Ehrwein Nihan pense que le fait d'avoir déposé la motion montre que des dissensions existent au sein de la Cofin et que celles-ci nuisent à son travail. Quels sont les moyens dont dispose le Conseil pour aplanir cette situation?

La présidente estime que ce problème relève de la Cofin elle-même et qu'elle doit parvenir à fonctionner correctement.

M. Bréchon aimerait que lors du prochain conseil, la Municipalité présente des chiffres qui prouvent que le plafond d'endettement n'est pas atteint afin que les craintes des conseillers soient désamorçées.

M. Micello propose que cette motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La présidente demande si cette proposition est soutenue par 1/5 des membres, ce qui est le cas; la motion est donc reportée à la prochaine séance.

M. Schatzmann précise que le règlement permet le dépôt d'une motion le soir-même d'un conseil.

M. Hochstrasser constate que tel est le droit du conseiller et qu'il faut le respecter.

M. Lecoultre évoque l'essor culturel de Rolle et celui de ses business centers sous une plume poétique et humoristique.

M. Monod a remarqué que la signalisation à l'intérieur de la zone 30, qui implique la priorité de droite, n'est pas conforme partout, en particulier vers les tennis en sortant de la rue Dalcroze. Il invite la Municipalité à faire un tour pour évaluer la conformité de la signalisation.

Mme Safi aimerait savoir si on peut changer de bureau d'étude car les chicanes à l'Avenue Général Guisan ne permettent pas de passer en voiture si un bus y est engagé.

M. Echenard précise que c'est le bureau d'ingénieurs Saber qui a établi la zone 30 et ce projet date de la législature précédente. Il existe un réel problème dans cette zone 30 à cause d'un engorgement du trafic dû aux parents d'élèves, et une étude est en cours afin de dévier ces allées et venues de véhicules de parents d'élèves. Il rappelle que les objectifs des zones 30 sont l'amélioration de la qualité de vie des quartiers d'habitation, l'amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes, l'amélioration de la sécurité pour les enfants qui se rendent à l'école et le report du trafic étranger au quartier sur les axes principaux. Il faut encore travailler sur le report du trafic étranger au quartier car en dehors des horaires scolaires, le trafic se déroule bien. Il a remarqué également que les automobilistes ne savent pas utiliser les ronds-points. Cette zone est encore en travaux et n'est pas une zone de transit.

M. Théodore, à propos de son intervention du 11 décembre, rappelle qu'il avait posé des questions relatives à la présentation du 27 novembre sur le développement de Rolle, sur les prochaines étapes du processus et avec quels documents, quels délais et quelle implication du Conseil. Il demandait également comment la Municipalité entendait formaliser la question des cheminements piétonniers et des pistes cyclables, sans plan directeur. N'ayant pas reçu de réponses à ses questions ce soir, il aimerait savoir quand elles lui seront apportées.

Mme Tecon y répondra lors d'un prochain conseil.



M. Paley pense qu'il y a moyen de fluidifier le trafic au giratoire mentionné auparavant, ceci en ne plaçant pas la chicane à la sortie mais à l'entrée pour ralentir les véhicules qui rentrent dans le giratoire.

Mme Rea demande à la Municipalité s'il est possible de remettre en fonction, à la gare de Rolle qui sera modernisée, un guichet pour qu'il y ait une présence humaine, même à temps partiel.

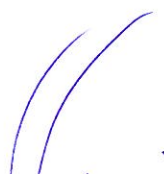
M. Echenard lui répond qu'à Moudon, ville de la taille de Rolle, les CFF ont fermé le guichet. Par contre dans la nouvelle gare de Rolle, l'outil qu'est l'office du tourisme pourrait être développé et donner lieu à une collaboration avec les CFF par le biais d'une agence de voyage et de l'office du tourisme avec un gérant indépendant sur place. Il faut savoir que les CFF refusent de maintenir ouverts des guichets qui leur coûtent trop cher. La Municipalité va y travailler.

Mme Tecon poursuit sur ce thème en informant que dans l'ancien bâtiment sud qui est monument classé, il est prévu d'installer un commerce, café ou autre, ce qui rendra la gare un peu plus vivante.

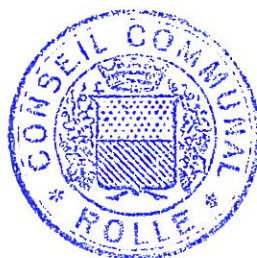
Mme Safi aimerait recevoir une réponse par rapport aux chicanes de l'Avenue Général Guisan et aux rues transversales avec priorité de droite lorsque le bus se trouve justement dans ces chicanes.

La Présidente clôt la séance à 22h00 et donne rendez-vous aux conseillers le 26 février 2013 à 20h00.

Au nom du Conseil communal



Florence FRIES
Présidente



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire

